

Déclaration de Prague
Séminaire audiovisuel
"Politiques audiovisuelles et diversité culturelle dans une
Europe élargie"
- Prague, 5-6 octobre 2000 -

Le Séminaire intitulé "Politiques audiovisuelles et diversité culturelle dans une Europe élargie" s'est tenu à Prague les 5 et 6 octobre 2000.

Co-organisé par la France et la République tchèque, dans le cadre de la Conférence européenne et de la Présidence française de l'Union européenne, avec la participation de la Commission européenne et la contribution d'Eureka Audiovisuel, ce Séminaire a réuni plus de deux cents responsables politiques, institutionnels et professionnels du secteur audiovisuel des 15 Etats membres de l'Union européenne, des 13 Etats candidats à l'adhésion et de la Suisse.

A travers l'examen détaillé de plusieurs expériences positives présentées par des professionnels européens, les débats ont visé à identifier les défis et les opportunités créés par la mise en place d'un marché audiovisuel européen élargi, ainsi qu'à énoncer des propositions concrètes susceptibles d'accompagner ce processus.

Dans cette perspective, les participants ont souligné l'importance des points suivants :

1/ Ils ont fait valoir la spécificité et l'importance du secteur audiovisuel pour la préservation et la promotion de la diversité et de la richesse des cultures européennes, dans le cadre de la construction d'une Union européenne élargie.

2/ Ils ont insisté dans ce contexte sur l'importance d'un cadre juridique adéquat pour le développement du secteur audiovisuel, au niveau national et européen, en vue de la constitution d'un espace audiovisuel européen cohérent.

Ceux des candidats qui n'ont pas achevé la reprise de l'acquis communautaire en matière audiovisuelle ont réaffirmé leur détermination à le faire le plus rapidement possible.

Pour favoriser la reprise de l'acquis, lorsque celle-ci n'est pas achevée, et une plus grande effectivité de sa mise en œuvre, la nécessité d'une mobilisation du programme PHARE a été soulignée.

3/ Les participants ont relevé que le développement d'un espace audiovisuel européen représente un enjeu à la fois politique, culturel et économique, destiné à favoriser les échanges culturels et une meilleure compréhension entre les peuples européens, ainsi qu'à renforcer la compétitivité des acteurs audiovisuels européens à l'ère de la révolution numérique.

L'existence d'un système dual, caractérisé par un système public fort et un secteur privé dynamique, est l'une des clés de voûte de l'Europe de l'audiovisuel. Il doit être conforté par la sécurisation juridique du financement des chaînes publiques. Cela leur permettrait notamment, dans le cadre de leur mission de service public et aux côtés des autres opérateurs de ce secteur, de profiter pleinement des nouvelles possibilités offertes par le développement des technologies de l'information (chaînes thématiques, télévision numérique hertzienne, Internet, services radiophoniques).

Le développement d'instruments nationaux et européens – ces derniers dans le cadre des programmes PHARE et MEDIA, de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD), de la Banque européenne d'investissement (BEI), et du Fonds européen d'investissement (FEI) – pour favoriser la production, le développement, la distribution et la promotion de programmes culturellement diversifiés constitue également un élément déterminant pour atteindre ces objectifs.

Ils ont considéré la participation prochaine des pays candidats au programme MEDIA comme un élément essentiel dans la stratégie de préadhésion, et appelé au développement de mesures d'accompagnement, en particulier dans le cadre du programme PHARE, afin de garantir l'équilibre du programme et son accessibilité à tous les professionnels concernés.

Les participants ont estimé essentiel que, conformément au traité de l'Union européenne, l'application du droit de la concurrence prenne en compte la spécificité culturelle de ce secteur et permette l'émergence de grands groupes européens en vue de la création d'une véritable industrie culturelle européenne dans le contexte d'une concurrence mondiale. Le pluralisme devra être respecté sur chacun des marchés concernés.

Les participants ont réaffirmé la légitimité des aides publiques à la création et à la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, dans le respect des règles du traité de l'Union européenne. Ils ont demandé à la Commission européenne de clarifier sa réponse sur cette question déterminante pour le renforcement de la diversité culturelle.

Ils ont enfin marqué leur attachement à ce que la capacité à définir et développer des politiques nationales et communautaires pour la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle européenne soit rigoureusement promue dans les instances multilatérales.